

Le franc aux semelles d'or

La valeur du franc suisse est désormais sans rapport avec la réalité économique suisse. Ce diagnostic fait l'unanimité. Il suffit du reste de jauger la multiplication de notre pouvoir d'achat, dès la frontière franchie, tant du côté italien que du côté français, pour ne citer que ces deux voisins immédiats.

Le franc suisse est devenu une valeur internationale refuge, au même titre que l'or. Encore un constat sur lequel tout le monde ou presque se mettra d'accord ! Allons plus loin...

En 1978, les conséquences pour l'industrie d'exportation seront lourdes. Les très bonnes performances de 1977 s'expliquent en partie par la stabilité du franc, qui ne s'est apprécié qu'au dernier trimestre de l'année dernière. La hausse sera en 1978 supérieure à 10%, supérieure à la différence entre le taux d'inflation extérieure et intérieure.

Bref, il y a désormais péril.

Certes, les entreprises suisses peuvent être poussées par les circonstances monétaires à s'orienter vers des produits de plus haute technologie, ou vers une rationalisation toujours plus poussée (voyez alors les conséquences immédiates sur le niveau de l'emploi !).

Mais pour beaucoup de sociétés multinationales se posera — se pose à vrai dire d'ores et déjà — le problème du transfert hors de Suisse de certaines productions. Il est vrai qu'au temps de la surchauffe, cette question était déjà d'actualité : à l'époque, c'était la main d'œuvre qui manquait. Elle le fut aussi, plus tard, dans une moindre mesure pourtant, par le renversement de certaines exigences concernant la protection de l'environnement.

Mais l'appréciation du franc suisse est un facteur nouveau et essentiel d'émigration des centres de production des multinationales.

En face de ce désarroi monétaire, quelle politique ?

La Banque nationale a usé bientôt de tous les moyens en son pouvoir. Sur la fatalité des variations du franc, une certaine résignation est inévitable. Mais pas sur la politique qui doit en découler !

La droite et le patronat ont fait leur choix. Ils continuent à parler de lutte contre l'inflation, quand bien même il n'y a plus d'inflation... Cela signifie en clair qu'ils demanderont que leurs coûts de production ne soient pas alourdis, ni par une amélioration des salaires, ni par un développement de la politique sociale (voyez les obligations hebdomadaires distillées par la Société pour le développement de l'économie suisse, dans son bulletin qui reflète la position des milieux de la finance et du patronat). La hausse du franc, qui réduit les marges bénéficiaires, doit avoir, à leurs yeux, pour conséquence le gel des coûts salariaux et sociaux.

Les syndicats et la gauche, quels choix ont-ils ?

D'abord une exigence accrue de transparence : quelle est la réduction réelle des marges ? quel profit les entreprises tirent-elles de l'abaissement du prix, à l'importation, des matières premières qu'elles transforment ?

Une répartition plus égalitaire des sacrifices. Si nécessaire, la distribution des dividendes doit être réduite ou ramenée au taux bas du rendement des obligations afin de donner la priorité aux revendications salariales et sociales.

Les pouvoirs publics doivent refuser absolument une politique de déflation. Le marché intérieur doit être stimulé par le jeu des prestations sociales, de la politique salariale. Quitte à faire marcher la planche à billets !

Enfin, un contrôle des prix sérieux devrait permettre à l'ensemble de la population de bénéficier intégralement de la baisse des produits importés, de la baisse du loyer de l'argent.

Oui, l'appréciation démesurée du franc appelle un vrai débat économique. Pour l'heure, il est singulièrement discret, feutré, étouffé.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 445 16 mars 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

445

Un million pour le dernier pari

Nouvelle naissance de la Télévision éducative romande (TVE). Deux séries : TV-scopie et TV-actualité. Nous avons présenté les deux premières émissions diffusées dans le dernier numéro de DP (444). Premières réactions, celle des enseignants eux-mêmes, un public exigeant : avant de se demander comment ils pourraient utiliser telle émission, ils diront plutôt comment ils l'auraient conçue ! Une TVE doit donc produire des émissions impeccables, sur le plan technique et sur le plan pédagogique.

Bref, les premières émissions de la nouvelle TVE sont plutôt mal parties. On peut espérer que, le rodage aidant, les améliorations se maintiendront. Il reste que la nature même des options actuelles de la TVE, la pauvreté des moyens de production limitent les possibilités des auteurs. Ou ils font au pire le téléjournal, ou au mieux « A bon entendeur ». Malheureusement ils n'ont ni les moyens, ni les compétences, ni l'audace de l'équipe Wahli... Voyons cela de plus près !

Les moyens de la Télévision éducative, d'abord. Le budget d'une émission correspond à peu près à celui d'une émission religieuse, ce qui représente environ un quarantième des sommes engagées pour la réalisation d'un « Nez dans les étoiles ». Pour TV-actualité les auteurs ont recours aux archives films de la Télévision romande; pas de possibilités de tournage, un peu de montage et de travaux graphiques. Reste les ressources du plateau et des caméras électroniques. Pour TV-scopie, dont la diffusion est mensuelle, il est prévu un tournage film de trois jours.

Les compétences ensuite. Les délégués pédagogiques ne sont pas en cause. Ni réalisateurs ni journalistes, ils doivent jouer les hommes orchestres. L'ambiguïté de leur fonction sera levée lors-

qu'ils seront soutenus par des équipes techniques complètes, un réalisateur spécialisé.

Enfin l'audace. Certes, toutes ces conditions et contraintes limitent singulièrement la création. Tout au plus peut-on attendre une recherche de style et de ton. Les prochaines émissions de TV-actualité — surtout celles programmées en septembre sur le Jura — devraient trouver une voie originale.

Les émissions d'une TVE pourraient en outre jouer un rôle de recherche trop souvent négligé : le langage télévisuel. Quels moyens utiliser pour que « le message passe », que l'attention des élèves comme celle des adultes soient captées ? Toutes les enquêtes le prouvent, le public a souvent de la peine à comprendre des émissions d'information politique ou à caractère éducatif. On sait que les moyens les plus efficaces restent toujours le film et le dessin animé, accompagnés d'explications brèves, claires, simples, soutenus par des graphismes, des cartes, des impressions de mots et de chiffres. Si les interviews sont plus ou moins mal reçues, cela ne signifie pas qu'elles doivent être supprimées. Elles doivent être limitées, les intervenants donnant des opinions ou des informations spécialisées nécessaires à la compréhension du sujet.

Pour la TVE romande, c'est maintenant le dernier pari. Les départements de l'Instruction publique et la TVE se sont engagés à collaborer. Une somme importante, environ un million, sera investie dans la production d'émissions. Si des cantons comme Genève et Neuchâtel ont déjà des centres de production, s'ils n'ont pas attendu cette renaissance pour équiper les écoles secondaires et utiliser la TV dans l'enseignement, les autres cantons comptent sur les émissions de la nouvelle TVE pour convaincre les autorités scolaires de la valeur pédagogique de la télévision. Et surtout pour dégager des crédits nécessaires à l'équipement de quelques salles de classe.

Dès lors, vu les enjeux et les aventures passées, on peut poser des questions. Les options de la TVE, définies au début des années 70, ne

devraient-elles pas être reconsidérées ? Des émissions, qui visent tous les publics mais ne correspondent à aucun programme d'enseignement, ont-elles assez de valeur et de permanence pour constituer des vidéothèques ? Ne faudrait-il pas produire moins mais mieux, et surtout des émissions originales ? La Télévision romande, dont nombre de réalisations sont d'autant plus éducatives qu'elles se veulent d'information, ne pourrait-elle pas, dans une collaboration avec les DIP à redéfinir, remplir cette mission civique et éducative ? Les transformations des structures de la SSR n'appellent-elles pas des révisions ? Ce n'est un secret pour personne, plusieurs écoles, et dans tous les cantons, sont déjà équipées d'un matériel TV d'enregistrement et de rediffusion : des émissions de la TVR sont depuis longtemps des « media » pédagogiques auxiliaires. En réalité, nulle chaîne de télévision n'est plus éducative — et cette austérité lui est reprochée — que la TVR.

Il reste aujourd'hui que la TVE romande existe. Il faut maintenant qu'elle dure. Ses émissions seront d'autant mieux reçues et appréciées qu'elles seront plus romandes, Et moins vaudoises. Il faut que la TVE ose évoluer et se remettre en question. Elle a pris des responsabilités. C'est d'elle que dépendent maintenant l'équipement des écoles du Jura, de Fribourg et du Valais, l'intégration de la télévision dans l'enseignement. Et tout bonnement, c'est à la nouvelle TVE qu'il appartient de montrer que le petit écran est aussi un moyen d'éducation et d'enseignement.

Manifeste 77: le schisme

Manifeste 77, le mouvement s'accélère à Monthey après le licenciement du secrétaire de section Jean-Claude Gründisch. Comment ne pas comprendre que la majorité des syndiqués monthey-sans fasse bloc derrière son secrétaire mis à pied (DP 444) ? Comment ne pas comprendre que les méthodes utilisées à Monthey et ailleurs par la tête de la FTMH fassent l'unanimité contre elles ?

Dans cette perspective, on doit cependant aussitôt et dans le même temps admettre que la volonté de « schisme » affirmée par les syndiqués valaisans est une lourde défaite pour les partisans de Manifeste 77, divisés du reste sur ce point.

La montée de Manifeste 77 en Suisse romande depuis des mois était porteuse de grands espoirs : nul doute que les revendications (appuyées par plus de 2000 signataires) touchant au fonctionnement de la démocratie à l'intérieur de la FTMH étaient justifiées au point d'imposer une action forte et de grande envergure. Le refus de la direction de la plus grande organisation syndicale du pays d'organiser rapidement un débat à une grande échelle, ses tentatives de tous genres pour étouffer la voix du Manifeste, son parti-pris de régler la question par une succession de coups de force, ce climat déterioré ne prouvait-il pas qu'il était grand temps de porter le fer dans une plaie depuis trop longtemps ouverte ? Le mouvement syndical dans son entier ne pouvait qu'y gagner en crédibilité.

Les signataires de Manifeste 77 semblaient jusqu'ici résolus à ne pas se laisser intimider, à aller jusqu'au bout des réunions entre « délégations » (un rendez-vous était pris encore pour ce mois) qui devaient aboutir prochainement à une assemblée extraordinaire des délégués sur le sujet. Encore tout récemment, au plus fort de la fusion, dans une lettre adressée au Comité fédératif de la FTMH après le licenciement de Monthey, ne mâchant pas leurs mots, ils réaffirmaient tout de même leur volonté de réformer le syndicat de l'intérieur (existe-t-il du reste une autre façon d'entreprendre cette tâche !). Nous citons : « (...) Dans ces conditions, nous ne pouvons être d'accord avec l'opération de police menée contre le secrétaire de la Fédération à Monthey, avec le concours d'un véritable « commando » de secrétaires centraux. Ces méthodes qui s'apparentent à celles du pire patronat, sont inadmissibles à l'intérieur de notre syndicat. Nous pensons que toute cette affaire doit être discutée au plus vite avec la volonté de renoncer à toutes représailles,

avec le souci de défendre la démocratie syndicale et l'unité de la FTMH. »

Quelle que soit la responsabilité de la direction de la FTMH dans cette course vers le « point de non-retour » montheysan, quelle qu'ait été l'ampleur de la tâche qui restait à accomplir pour que Manifeste 77 porte ses fruits à l'intérieur de la FTMH, les partisans de ce dernier pas franchi ce week-end vers le « schisme » compromettent gravement une des chances les plus sérieuses de renouveau syndical apparues dans notre pays depuis longtemps. Une réactivation de la démocratie à travers les 83 sections de la FTMH n'était-elle pas le gage d'un changement radical dans l'action de l'organisation, retrouvant un sens hors de la concertation au sommet entre « partenaires sociaux » ?

Cincera : une mystérieuse impunité

L'« affaire » Cincera sombre peu à peu dans l'oubli. Les derniers gros titres ayant un rapport avec cet officier de l'armée suisse malade de la chasse au gauchiste datent de la confession publique de deux de ses mouchards patentés (DP 429) et repentis, qui dévoilèrent à l'époque tout ce qu'ils savaient de Cincera alias César.

Nul doute que, sous une forme ou sous une autre, ce « détective » forcené ait retrouvé aujourd'hui le soutien financier de ses correspondants ! Il reste que si pour l'opinion cette affaire a perdu l'attrait de la nouveauté, elle est toujours d'actualité dans le domaine judiciaire. Et c'est même là qu'elle prend les couleurs aujourd'hui les moins reluisantes. D'un côté, la justice se fait quasiment expéditive, de l'autre elle tergiverse, elle hésite, elle enterre. Des détails¹.

On se souvient que pendant une semaine après que leurs activités aient été mises à jour par le Manifeste démocratique, Cincera et ses amis eu-

¹ Voir aussi « Zeitdienst » No 60 (c. p. 195, 8025 Zurich), entre autres.

rent tout loisir de transvaser leurs archives dans des lieux connus d'eux seuls; et c'est seulement après ces sept longs jours que furent apposés les scellés... Mais le scandale ne s'arrêta pas là : ce n'est que près d'une année plus tard, le 5 décembre 1977, que le tribunal de district de Zurich décida de rompre ces scellés pour poursuivre l'enquête sur les activités de Cincera ! Ce dernier fit comme de juste immédiatement appel de cette décision... et le petit jeu se poursuivra jusque devant le Tribunal fédéral.

Pendant ce temps, on se hâtait de traduire en justice les trois membres de Manifeste démocratique qui avait révélé le pot-aux-roses. Sanction judiciaire sans délai : le 20 septembre 1977, le même tribunal de district prononçait des peines allant de 18 à 35 jours d'emprisonnement (avec sursis) à l'encontre de ces trois militants. Contrairement à l'attente de certains, les frais du procès (couverts pour la moitié par la vente du « dossier Cincera », pour un quart par des contributions volontaires de sympathisants et pour un dernier quart par une collecte spéciale — ccp 80-48 476, Manifeste démocratique, mention « pour le procès ») ne réduisaient pas le Manifeste démocratique au silence. Il continuait son action, dénonçant par exemple l'impunité incompréhensible dont jouissait, et dont jouit encore Cincera.

Et on constate que plaintes et enquêtes diverses dorment dans les tiroirs (quand les enquêtes sont simplement ouvertes : les liens de Cincera avec ses informateurs militaires restent intouchables). Une exception; le 13 septembre dernier, le tribunal zurichois libérait le chef du personnel du Burghölzli de l'accusation d'avoir livré des pièces officielles à une personne extérieurement à la clinique. Pour ne prendre que ces quelques exemples, dans trois autres cas on n'en finit pas d'enquêter : ces informations de la Banque cantonale bernoise, cette liste d'objecteurs de conscience, cet échange de correspondance entre le commandant d'une école de recrues et le père d'une recrue, tous documents mystérieusement parvenus chez Cincera... La justice suit-elle vraiment son cours ?

Politique énergétique: Energie Ouest-Suisse fait cavalier seul

Voilà une manifestation réunissant les appuis les plus divers, c'est le moins que l'on puisse dire ! Etaient d'accord à Lausanne (la réunion, prévue jeudi 16 mars, n'avait bien sûr pas encore eu lieu au moment de la rédaction de cet article. Réd.) pour protester contre la politique menée par Energie Ouest-Suisse (EOS) des groupements opposés au « tout-nucléaire » comme les comités antinucléaires de soutien à Kaiseraugst, les comités anti-déchets de Lucens et de Moudon, le comité de coordination contre Verbois nucléaire, mais aussi le Parti socialiste vaudois, le Parti ouvrier et populaire, le Comité d'action syndicale, la Ligue marxiste révolutionnaire, les Amis de la terre vaudois et neuchâtelois, le Groupement pour la protection de l'environnement, le Mouvement pour la libération de la femme, entre autres...

Et voilà mis à jour, enfin, devant l'opinion, un

sérieux court-circuit dans le contrôle démocratique de la politique énergétique. Car EOS, qui fournit jusqu'à 50% de la quantité totale d'électricité consommée dans les cantons de Genève, Vaud et Fribourg, appartient presque en totalité aux pouvoirs publics de la Suisse romande, par le « truchement des entreprises cantonales et régionales auxquelles incombe l'obligation de fournir le courant soutiré par leurs abonnés ». Pour mémoire, les actionnaires d'EOS (et les participations au capital social) :

Commune de Lausanne,	
Services Industriels	22,72%
Services Industriels de Genève	18,13%
Compagnie Vaudoise d'Electricité	15,56%
Entreprises Electriques Fribourgeoises	14,89%
Société romande d'Electricité	11,66%
Forces Motrices Neuchâteloises SA	5,88%
Forces Motrices Valaisannes SA	5,30%
Banque Cantonale Vaudoise	2,17%
Elektrizitätswerk Basel	1,74%
Société de Banque Suisse (Genève)	0,95%
Municipalité de Sion	0,35%

Caisse de retraite du personnel	0,30%
Société Electrique Vevey-Montreux	0,18%
Services Industriels de Sion	0,16%
Deux personnes physiques (anciens administrateurs)	0,01%

Une telle manifestation réactivera-t-elle le contrôle de la collectivité sur une société dont la direction a depuis longtemps pris l'habitude de s'exprimer au nom d'intérêts particuliers ?

Ne voit-on pas EOS affirmer sans autres la nécessité de la construction de la centrale de Verbois, alors même que cette construction ne compte plus parmi les priorités immédiates : « (...) Pour faire face à l'accroissement présumé des besoins futurs en Suisse romande, EOS projette de construire une centrale nucléaire à Verbois, canton de Genève » (publication officielle d'EOS).

Ne voit-on pas EOS, dans son dernier rapport (exercice 1976/1977), prendre position contre l'initiative parlementaire déposée par le socialiste vaudois Meizoz (moratoire de quatre ans dans la construction de centrales nucléaires), et ce avant même que les Chambres en aient délibéré : « (...)

Le lobby nucléaire à l'action

Energie Ouest-Suisse, dans son rapport sur l'exercice 1976/1977 que nous citons ci-dessus, fait également feu des quatre fers contre le projet de modification de la loi fédérale de 1959 sur l'énergie atomique; il s'agit en effet d'un des points importants sur lesquels se polarise la controverse sur la politique énergétique dans notre pays. Le lobby nucléaire, dont EOS embouche sans autres les trompettes, ne saurait admettre notamment que soit prévu dans le texte en question l'octroi d'une autorisation générale pour la construction d'une installation atomique, « autorisation qui ne pourrait être délivrée qu'une fois admis que l'installation ou l'énergie qui doit y être produite répond vraisemblablement à un besoin effectif dans le pays ». Un des arguments d'EOS : « On ne voit

pas pourquoi l'économie électrique serait seule frappée d'une mesure de contrôle, alors que la promotion d'autres agents énergétiques ne se heurterait à aucune restriction et se poursuivrait dans certains cas à l'encontre de la tendance à modérer la consommation d'énergie, telle qu'elle est à juste titre prêchée de toutes parts »...

Indépendamment de la valeur relative de tels arguments, il faut savoir qu'ils font partie d'une vaste entreprise de mise en condition (les « anti-nucléaires » publient eux aussi, naturellement, une certaine documentation, mais ces efforts-là ne bénéficient pas de l'appui logistique d'entreprises vivant sur des fonds publics...) des parlementaires. Voyez par exemple la commission du Conseil national, présidée par le socialiste schaffhousis Kurt Reiniger et qui examine en particulier les propositions de révision de la loi atomique ! Ces

députés-là sont dans le collimateur de l'industrie électrique qui a publié à leur intention des documents où elle donne la grosse artillerie pour appuyer ses thèses; leur a été distribuée notamment une documentation complète¹ où on retrouve les signatures les plus lourdes du lobby nucléaire : pour les problèmes juridiques posés par l'implantation des centrales, MM. Gugler, directeur attaché à l'Union des centrales suisses d'électricité, Hunziker, directeur à Motor-Columbus, et Isler, président des Forces motrices du nord-ouest; pour les questions techniques, MM. Trümpy, président d'Atel, Dommann, directeur aux Forces motrices du nord-ouest, et Stoll, directeur des Forces motrices bernoises; pour couronner le tout, l'avis d'un expert en droit administratif (EPFZ, Zurich), le professeur Jagmetti.

¹ Voir par exemple le « Tages Anzeiger » du 13.3.78.

Il faut souhaiter que le Conseil national ne se laisse pas aller à suivre l'interpellant. Un moratoire tel que celui qui est proposé viendrait à moyen terme remettre en cause de façon inadmissible la sécurité de l'approvisionnement du pays en énergie électrique; en outre, il nuirait à de nombreux travailleurs et, par là, au développement de l'économie suisse. Par ses aspects arbitraires (durée de quatre ans, interdiction des constructions décrétée à un moment choisi au hasard), le moratoire proposé apparaît comme une mesure opportuniste. Au surplus, il risque de causer un préjudice économique considérable à notre pays, sans pour autant résoudre en quoi que ce soit les problèmes posés, à la solution desquels les milieux compétents s'attachent intensivement ».

Ne voit-on pas EOS, dans le même document, présumer de la décision de la collectivité dont elle dépend directement en surenchérissant sur les réserves émises par le Conseil fédéral à propos de l'initiative populaire « pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » : « (...) Il faut souhaiter que la votation populaire dont l'initiative sera l'objet ait lieu le plus rapidement possible et qu'elle conduise à un résultat nettement négatif. Le fait que les questions nucléaires soient présentées dans un contexte où l'émotion joue un rôle prédominant ne saurait à lui seul motiver l'introduction dans la Constitution fédérale de principes d'un genre nouveau et totalement injustifiables ».

Est-ce la mission d'une entreprise qui reste en mains publiques de publier des arguments aussi péremptifs alors que le débat sur ces questions n'a pas été tranché par le peuple suisse ? Les autorités directement intéressées sont ici sérieusement interpellées, de même qu'à Lucens où l'on sait (voir DP 444) que le canton de Vaud a les moyens de peser de façon déterminante sur la société propriétaire du site de la « future » piscine nucléaire, la Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industrielle (à laquelle participe EOS).

Energie solaire : les grands fourbissent leurs armes

Le temps des apologies prophétiques de l'énergie solaire, présentée comme la production « douce » par excellence, celle qui permet de sortir des circuits commerciaux dominés par quelques géants industriels spécialisés, ce temps-là est probablement révolu. Il reste, certes, que l'énergie solaire, convenablement utilisée, permettra à des utilisateurs, de plus en plus nombreux, de couper les « fils », de trouver une certaine autonomie énergétique. Mais les producteurs en gros n'ont pas tardé à investir ce marché, comme les autres, au point qu'il faudra en passer, dans notre pays, par BBC (déjà « recyclé » sur le solaire, grâce à des expériences menées sur une grande échelle en République fédérale allemande) ou Alusuisse...

Sans être exagérément pessimiste, on peut dire en effet que les petites entreprises ont laissé, dans ce domaine, passer leur chance. Il aurait fallu, il est vrai, trouver rapidement un terrain d'accord commercial et technique (une coopérative ? une association de producteurs ?) pour résister aux « gros », campant sur leurs brevets, déposés au cas où... On peut même douter que des artisans trouvent à s'imposer dans des secteurs aussi spécialisés que la pose des panneaux solaires, par exemple, face aux monteurs patentés des fabricants tels que Sulzer.

Et il y a gros à parier que ces premières défaites seront suivies d'autres épreuves pénibles, cette fois sur le plan mondial : à moins d'organiser rapidement le marché et la recherche dans ce secteur dans notre pays, il nous faudra subir la vague commerciale orchestrée par les multinationales japonaises ou américaines, à l'affût elles aussi. On sait qu'IBM notamment, après des recherches fort poussées en la matière, est parvenu à mettre au point un revêtement particulièrement efficace par les capteurs solaires (aiguilles de tungstène) : le brevet est déposé, en attendant

l'offensive de grande envergure qui ne tardera pas. Ce passage rapide à l'exploitation industrielle de l'énergie solaire est illustré de façon presque caricaturale en France.

A l'origine, quelques entreprises de moyenne dimension comme la Société française d'études thermiques et d'énergie solaire (Sofretes, participation à 20% chacun, de la Compagnie française des pétroles et du Commissariat à l'énergie atomique), ou la société Briau, qui prennent même une certaine avance technologique sur leurs concurrents directs à l'étranger. Mais depuis 1975-1976, devant l'attrait manifeste des débouchés africains et latino-américains (le pompage solaire a inspiré des plans de développement gigantesques en Arabie saoudite, au Soudan ou au Mexique), des groupes plus puissants se lancent dans la compétition, tels les Pompes Guinard, filiale du groupe Leroy-Somer. Accélération considérable de la production, concentration sur des « filières » coûteuses — la voie photovoltaïque, utilisation de photopiles qui transforment directement la lumière solaire en électricité — ... et abandon des petites installations qui garantissaient, au temps héroïques, une certaine décentralisation de la production d'énergie ! Déclaration du PDG de la Sofretes au « Nouvel Economiste » (No 122) : « Nous avons désormais abandonné les petites pompes solaires, qui ne sont pas rentables; ce qui nous intéresse, ce sont les grosses stations destinées à l'irrigation ».

Aux communautés de voisins de jouer !

A quelque-chose malheur est bon ! Au moins faut-il tenter de s'en convaincre : les grandes entreprises vont à coup sûr, par la loi des moyens importants investis dans l'opération, créer un besoin que les petites n'auraient pas pu éveiller; et leur fabrication « en gros » permettront d'abaisser certains prix de revient. Piètre consolation, dira-t-on ! Il reste aussi que pour profiter de ces nouvelles technologies ainsi récupérées, il vous faudra créer des communautés de voisins, à la taille des installations vendues dans le commerce.

Vol au-dessus d'un nid de röstis

C'était il y a vingt ans.

Edité par Jack Rollan, paraissait « Voulez-vous devenir conseiller national ? » de Léon Savary.

Merveilleux bouquin ! Aimablement féroce, revigorant, œuvre de salubrité publique.

Mais — je m'en aperçois mieux maintenant, par une seconde lecture — sous les joyeusetés et les coups de plume, percent sans cesse l'amertume et la lassitude de l'observateur souvent déçu par la médiocrité du jeu politique. Savary, néanmoins, était assez généreux, assez fin, assez élégant pour savoir retenir son mépris. C'était il y a vingt ans. (Ma première passion se prénomrait Anita).

Où sont, aujourd'hui, les Léon Savary ?

Remplacés par des sociologues. Sociaux-démocrates.

Le temps passe et n'arrange rien.

* * *

Mélasse. Mélasse.

Je pédale dans la mélasse helvétique.

C'est propre, lisse, bien ficelé, prudent, honnêtement torché. Il y a si peu d'aspérités que les doigts glissent, qu'on ne sait par où commencer.

Oui, on a envie de dire aux auteurs de « La Suisse ou le piège des certitudes »¹ : « Bon boulot, les gars, bon boulot. C'est pas génial. C'est *correct*.

Tout le monde sera d'accord avec vous. Vous avez pris une peine de chien pour qu'on ne puisse rien vous reprocher. Pas comme ce pauvre Ziegler qui marche si souvent à côté de ses godasses. Oui, oui, votre bouquin est intéressant. Il m'a appris beaucoup de choses. Mais il ne m'a pas passionné...

Bon, il y a un tas de points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec vous. Mais c'est probablement parce que moi — j'ai un foutu caractère. D'ailleurs, vous avez eu bien du courage. La Suisse est un mauvais sujet, terne, compliqué, retors, filan-

¹ Payot, Lausanne.

dreux et qui, tout compte fait, n'intéresse pas grand monde. Ce peut être passionnant de l'examiner au microscope, mais les yeux se fatiguent vite. »

* * *

Je l'ai dit : je ne sais pas comment empoigner ce livre.

C'est parce que je ne sais pas comment empoigner la Suisse. Mystère dans une boule de gomme.

Pourtant un mot, un seul, m'a fait bondir.

C'est le cinquième de la dix-huitième ligne de la vingt-cinquième page.

Il en dit long. (A moins que ce soit une erreur d'un typographe — ce qui est peu probable.)

Il dit que l'auteur du texte concerné, M. Jean-Marie Vodoz, est un homme de la ville et que la fenêtre de son bureau ne donne pas sur les champs de blé, même s'il habite à la « campagne »...

Evidence : si la fenêtre du bureau de M. Vodoz donnait sur des champs de blé, il n'aurait jamais écrit le mot : « *moissonneuse-lieuse-batteuse* ».

Pourquoi ?

Parce que les moissonneuses-lieuse-batteuses, hé bé, ça n'existe pas. Non, non, ça n'existe tout simplement pas. Ma foi, tant pis.

Ce qui existe, en revanche, ce sont les moissonneuses-*batteuses*-lieuses.

Hé oui.

A noter que ces machines-là sont de moins en moins lieuses, d'ailleurs.

Mais ce n'est pas très grave.

A quand le transfert du bureau de M. Vodoz ?

* * *

Il y a au moins deux manières de voir la Suisse : par en-dessus et par en-dessous. Comme le terrain n'est pas plat, les déformations sont inévitables. Cela explique peut-être que l'image résultante n'est à peu près jamais satisfaisante — à moins d'être limitée à un petit périmètre. Mais la *profondeur de champ* est alors si faible et le cadre si restreint que de nouvelles insatisfactions se forment.

Malaise il y a. Failles, trous.

Qu'on interroge ses voisins ou quelques auteurs et subsiste, à chaque fois, l'impression que quelque chose a échappé, qu'ils n'ont pas dit tout ce qu'ils avaient sur le cœur, qu'ils se sont retenus, qu'ils se sont limités.

Prudence ou truille ?

Les auteurs de « La Suisse ou le piège des certitudes », eux non plus, n'ont pas évité ce piège, bien qu'ils l'indiquent et le dénoncent.

Pas un seul coup de gueule.

(Il est vrai que dans ce pays les coups de gueule ne servent pas à grand chose. C'est à peine s'ils soulagent celui qui les pousse.)

Alors quoi ? Je m'interroge.

Serait-ce que...

Serait-ce que n'ayant jamais vraiment connu de défaites, d'humiliations, d'angoisses à bloquer les tripes, nous serions incapables de révoltes, de passions, de fiertés, de générosités ?

Il se peut.

Serait-ce que, faute d'avoir su ou pu dépenser nos violences et nos sauvageries autrement qu'en nous louant comme des mercenaires, faute d'avoir su conquérir l'Histoire, nous n'avons gagné que des habitudes et des maniaqueries ?

Je ne sais.

Pourtant, ce ne sont pas les bonnes intentions qui nous manquent. Bigre non.

Mais pourquoi faut-il qu'elles finissent si souvent par s'affadir et se complaire dans l'hygiène insipide, le culte des règlements, l'idolâtrie de la sécurité et l'obsession cancérigène de l'argent ?

Pourquoi ?

Je n'en sais rien.

C'est la « Suisse ou le piège des trous sans fond ». Je propose donc à MM. Vodoz, Cornu, Gross, Bichsel, Ziegler, Meienberg, Béguelin et à tous ceux que cela intéresse d'aller chercher des explications. Sur le terrain. En partant à pied, pour une année, avec le moins d'argent possible en poche, pour un tour de Suisse. Je me joins à l'expérience, chacun allant de son côté.

En fin de voyage, chacun pond trente pages de conclusions.

Et raconte comment, le deuxième jour, il a été arrêté pour vagabondage et suspecté d'être un dangereux terroriste.

D'accord ?

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Bourses ou argent de poche

Pour avoir accepté d'apporter un « message de soutien » au « rassemblement », de soutien lui aussi, organisé devant l'Office cantonal des Bourses, cependant que le dit office était « occupé » par le « Comité pour des Bourses acceptables », le professeur Peters, de la Faculté de Médecine de Lausanne, le président du Conseil communal de Lausanne Louis Zeller (popiste, si je ne me trompe) et le syndicaliste Alain Franck (socialiste, sauf erreur), se trouvaient violemment pris à partie dans une lettre ouverte du responsable de l'Office cantonal sus-mentionné publiée dans la presse (début de mars). Qui les accusait notamment de donner leur appui à une action illégale (il est vrai...) et de faire preuve de malhonnêteté intellectuelle, puisqu'ils ne s'étaient pas d'abord renseignés auprès des responsables de l'Office.

Je ne suis pas sûr que le moyen employé par le Comité pour des bourses acceptables soit le meilleur — loin de là ! Il convient toutefois de dire pour sa défense

— Que, comme souvent dans le monde universitaire (et ailleurs aussi !) les décisions prises, peut-être justifiées, s'entourent de secret : pour quoi telle bourse est-elle accordée, telle autre refusée ? telle bourse augmentée, telle autre diminuée ? les raisons ne sont pas toujours limpides...

— A cet égard, les chiffres cités par la lettre ouverte ne sont pas entièrement convaincants. Le nombre des bourses, dit-elle, a été augmenté. En l'absence de renseignements d'une autre source, on ne peut que le croire. Cependant, au vu des sommes mentionnées, on s'aperçoit qu'en moyenne, les bourses s'élèvent à trois-quatre mille francs

par année, c'est-à-dire environ trois cents francs par mois. Voilà un argent de poche fort généreux — mais ce n'est pas plus qu'un argent de poche, en un temps où l'on ne trouve guère de chambre à moins de deux cents francs !

— Par ailleurs, la lettre cite le cas d'un boursier, apparemment fils unique, dont la mère disposait d'une fortune d'un demi-million de francs. Ce peut être beaucoup — et dans ce cas, on s'étonne un peu qu'une bourse ait été accordée — mais en l'absence de tout revenu, ce peut être assez peu, car enfin l'intérêt annuel porté par un demi-million ne doit guère excéder vingt-cinq à trente mille francs par année, soit 2000 à 2500 francs par mois. Suivant la situation de la mère, son état de santé, avec un fils « aux études », ce n'est pas nécessairement le Pérou (voyez comme je date : je n'ai pas encore pris conscience que le Pérou est l'un des pays les plus misérables de notre « taupinière » !)

En somme, il serait souhaitable que les critères soient mieux connus, soient publiés, et peut-être les comptes. Car enfin, j'ai de la peine à croire qu'Alain Franck, que je connais personnellement, ou que M. Peters, que je ne connais pas, mais qui est professeur à la Faculté de Médecine, ait consenti à soutenir des revendications complètement injustifiées.

* * *

A propos : avez-vous déjà acquis le « Cendrier WC avec bruit de chasse et pile assortie GRATUITE » ? VEDIA, le plus grand magazine de nouveautés en Suisse, vous assure que « non seulement il ressemble exactement au trône du petit coin, mais (qu') il restitue en plus en actionnant la chasse le bruit de l'eau comme le fait un authentique WC. (...) On n'en croit pas ses oreilles. Dans le même temps, les cendres tombent de la cuvette dans un récipient que l'on peut sortir et nettoyer. Ce cendrier *sonorisé* est unique ! » Le tout pour Fr. 29.50 — c'est donné ! Un seul défaut : il ne semble pas qu'une émission de parfum ait été prévue pour ceux qui sont des « olfactifs » et non des « auditifs » !

J.C.

M. L. Warner, ambassadeur des Etats-Unis SA

M. Carter et ses diplomates font ce qu'ils peuvent pour soutenir le dollar ! Voici la lettre, sur papier à entête « Embassy of United States of America », adresse personnelle, signature tout ce qu'il y a de moins multilatérale (« Sincèrement vôtre, Marvin L. Warner, Ambassadeur », suit la griffe du diplomate, un peu épuisé, semble-t-il, par l'exercice), le tout daté de Berne (le 3 mars), voici donc la lettre que quelques « personnalités » suisses ont reçu ces jours-ci.

Nous citons :

« Monsieur,

» En ma qualité d'ambassadeur américain en Suisse, j'ai le privilège de vous adresser une invitation personnelle à visiter les Etats-Unis d'Amérique.

» Le moment ne saurait être mieux choisi. Votre franc suisse achètera maintenant plus que jamais une valeur plus importante en dollars en Amérique.

» Et saviez-vous qu'un voyage aller et retour à New York ne peut coûter que Fr. 690.— ?

» De l'Atlantique au Pacifique, de la Floride ensoleillée aux étendues du nord ouest, des arrangements fort avantageux vous sont offerts.

» L'Amérique est prête à vous accueillir — vous, nos amis suisses.

» Veuillez remplir la carte ci-jointe et me la retourner personnellement. Merci. »

Voilà ce qui s'appelle profiter du moment adéquat pour placer sa marchandise, pour ne pas dire ses cacahuètes ! Pour le reste, admettons que toute spéculation sur la baisse du dollar, et plus spécialement sur l'attitude des Etats-Unis en la matière, n'est que littérature.

PS. Avons-nous gagné au change ? De M. Davis, l'ambassadeur dr. es coups d'états latino-américains, à M. Warner, démarcheur de la Pan-Am; seul l'avenir nous le dira...

Elections vaudoises: l'arrière-pays récupéré

Laissons de côté les satisfaits qui recensent les motifs de leur satisfaction ! L'Entente : tir groupé avec cinq candidats au-dessus de la majorité absolue. Le Parti socialiste : la plus belle avance au Grand Conseil. Fait exception, solitaire, triste, le Parti ouvrier et populaire, le POP, qui pourtant avait misé sur le thème de « la seule opposition », tellement usé jadis et après-guerre qu'elle paraissait à l'époque déjà un peu éculée la plaisanterie sur la « seule position »...

Demeure au moins une question. Comment s'expliquent des votes très nettement marqués à gauche du peuple vaudois, par exemple le 50% d'acceptation à l'« impôt sur la richesse », que les choix électoraux reflètent mal, malgré l'avance socialiste au Grand Conseil et le très bon score des candidats socialistes au Conseil d'Etat.

C'est que le Canton de Vaud, et l'ensemble de la Suisse peut-être, connaissent en tout cas deux

formes de contestation. Celle de la gauche institutionnalisée, disons le parti socialiste, et celle d'un arrière-pays, à dominante agricole ou semi-urbaine, assez schwarzenbachien, qui fut l'oublié de la prospérité d'avant 1974, souffrant d'abandon, tenté par le repliement ou par une certaine révolte.

Cet arrière-pays, les partis de droite ou à forte implantation paysanne, comme le PAI-UDC, le récupèrent électoralement.

Le jeu en est ainsi partiellement faussé, car le mécontentement et, même dans certains cas et sur certains sujets, le progressisme paysan (voyez l'aménagement du territoire !) aboutissent à un renforcement du conservatisme en place.

Si on analyse les mots d'ordre du PAI à travers les votations cantonales et fédérales de ces dernières années, on constatera qu'il s'est placé, et très nettement, à gauche. Mais au moment électoral, il rentre dans le rang. Par là même, il est un élément essentiel de l'immobilisme général.

Pour un plat de lentilles .

— une page d'indications pratiques pour les familles cherchant à se loger avec des enfants pendant les vacances;

— une nouvelle signée Hansjörg Schneider.

BAGATELLES

Ainsi donc la Banque cantonale vaudoise comptait dans ses rangs un acrobate financier notoire, et avait étendu son champ d'activité bien au-delà des frontières cantonales (avec antenne à New York, s'il vous plaît !). BCV = Banque commerciale vaudoise...

* * *

On vous signalait, la semaine dernière, le peu d'intérêt manifesté par la presse romande dans son ensemble à l'endroit du projet de Constitution fédérale. Depuis lors, la NRL a publié pour ses lecteurs lausannois et vaudois le texte proposé.

* * *

Le moins que l'on puisse dire est que la paix du travail n'a pas été sérieusement menacée l'an dernier dans notre pays. Selon les chiffres publiés officiellement, sept arrêts de travail ont duré moins d'une journée, tandis que l'on enregistrait neuf grèves de plus d'un jour, touchant au total 1380 employés et salariés, ces mouvements divers ayant « coûté » quelque 4649 jours de travail (la grève la plus large, celle des typographes genevois); cinq cas sur neuf, il s'agissait de revendications salariales.

Année	Grèves	Entreprises touchées	Journées de travail perdues
1970	3	3	2 623
1971	11	13	7 491
1972	5	5	2 002
1973	—	—	—
1974	3	34	2 777
1975	6	6	1 733
1976	19	492	19 586
1977	9	54	4 649

REÇU ET LU

Un magazine

Le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » offrait, ce dernier week-end, un bon exemple de l'eclectisme d'un genre qui n'a pas son pareil en Suisse romande, où l'amateur doit choisir entre le supplément culturel dont le modèle le plus élaboré est celui du « Journal de Genève » et les pages récréatives et « touche-à-tout » telles que les pratiquent les deux seuls quotidiens paraissant le dimanche, la « Tribune-le-Matin » et « La Suisse ».

Au sommaire du TAM, donc :

— une enquête historique et géographique (cartes à l'appui) du district de Laufen, en passe de choisir entre Berne et Bâle;

— une longue enquête signée par un étudiant en sociologie, qui prépare une licence sur les syndicats italiens et qui en profite pour présenter le philosophe Antonio Gramsci (mort en 1937), décrit ici comme un des pionniers de l'italo-communisme (documents photographiques et biographie résumée en appendice);

— six pages rédigées sur un ton plutôt écologiste et centrées sur les reptiles et certaines formes de vie batracienne : l'auteur montre qu'en Europe, sur 43 espèces d'amphibiens, 13 sont menacées de disparition, et sur 110 espèces de reptiles, 44 sont en danger;

— le début d'un reportage (deux pages) sur la façon de joindre Paris depuis Zurich à moindre frais et sans hâte (première étape : Zurich-Les Verrières); auteur : un instituteur et écrivain d'Er-lenbach;